

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_003****SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHATOU ET L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE RELATIVE A LA DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR D'ECOLE DES CORMIERS**

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 janvier 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Cécile DELAUNAY à Paul MARSAL, Jean-Baptiste GODILLON à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET

Absents :

Eric DUMOULIN, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique FABIEN-SOULE

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis plusieurs années, la Ville de Chatou s'engage activement dans des actions en faveur de l'environnement. Le projet "Cœur d'Europe / République" en est un élément clé, pleinement en accord avec la politique environnementale de la commune. Ce projet, en cours de finalisation, vise à promouvoir l'écologie urbaine et à répondre aux besoins croissants de la population, tout en intégrant les enjeux écologiques actuels (sols perméables, gestion des eaux pluviales, végétation plus dense, etc.).

Il inclut :

- La création d'un hectare d'espaces verts grâce à la désimperméabilisation des sols,
- La plantation d'environ 400 arbres,
- Le développement d'espaces récréatifs tels qu'un parcours sportif et ludique et des aires de jeux,
- L'installation d'un éclairage public économique et piloté.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la trame verte urbaine, qui relie d'autres initiatives municipales, comme la Promenade des Landes réalisée en 2020.

Dans cette dynamique, la Ville a initié un programme de valorisation et de désimperméabilisation des cours d'écoles. Le projet s'inscrit dans une réflexion générale menée sur la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur. Ce programme a débuté en 2022 par la cour d'école des Champagnes ainsi que la cour des Larris en 2023.

En 2024, le programme se poursuit avec la cour de l'école des Cormiers, située au 148, Rue du Général Leclerc à Chatou. Le projet consiste en la désimperméabilisation complète de cette cour par l'augmentation des espaces verts en pleine terre et l'installation d'un revêtement perméable, permettant ainsi une déconnexion totale des eaux pluviales du réseau d'assainissement.

Un dossier de subvention a donc été déposé le 21 juin 2024 par la ville de Chatou sollicitant un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ce dossier a été retenu, et une subvention de 19 840 € a été accordée, représentant 80 % du coût des travaux subventionnables de 24 800 € HT.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de désimperméabilisation de la cour d'école des Cormiers.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-10,

Vu le dépôt du dossier de subvention en date du 21 juin 2024 par la ville de Chatou sollicitant un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Vu l'information du 12 novembre 2024 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie indiquant que le dossier de subvention a été retenu et qu'une somme de 19 840 € représentant 80 % du coût des dépenses subventionnables HT de 24 800 €,

Vu l'information communiquée aux membres de la Commission des Finances le 24 janvier 2025,

Considérant les travaux de désimperméabilisation de la cour d'école des Cormiers par la Ville de Chatou dont le montant global estimé s'élève à 24 800 € HT,

Considérant la décision d'accorder une subvention de 19 840 € à la Ville de Chatou par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant la nécessité de signer la convention d'aide financière,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de désimperméabilisation de la cour d'école des Cormiers,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de désimperméabilisation de la cour d'école des Cormiers et tous les documents s'y rapportant,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget de la Ville.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 03/02/2025